20070419 – Avigon 14.5 – 26452 - French Label – Notification of Address Change

Avigon 14.5
Répulsif à bernaches du Canada pour le gazon

PRINCIPLE PANEL

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE

Anthranilate de méthyle.....14,5 %

Ce produit a été formulé à partir d'ingrédients de qualité alimentaire; son ingrédient actif excède les spécifications du Codex des produits chimiques alimentaires (FCC) des États-Unis.

N° D'HOMOLOGATION : 26452
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 18,92 kg (2 x 9,46 litres)

Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, Ontario, Canada
N1G 4X5
1-866-613-3336
www.engageagro.com

MODE D'EMPLOI :

DIRECTIVES D'APPLICATION : Pour un gazon d'environ 2,5 cm (1 po) de hauteur, appliquer 13 L/ha d'Avigon 14.5 (voir les directives de dilution). Pulvériser uniformément sur la surface à protéger, de façon à obtenir une couverture complète et uniforme. Laisser sécher le traitement avant de permettre la tenue d'activités humaines sur les lieux traités. Attendre le plus longtemps possible après le traitement avant de tondre le gazon traité. Répéter le traitement après trois jours si l'activité des bernaches le justifie.
DIRECTIVES DE DILUTION : S'assurer que l'équipement de pulvérisation est propre avant de faire le mélange. Bien agiter ou brasser le contenant d'Avigon 14.5 avant de diluer le produit. Mélanger Avigon 14.5 avec de l'eau à raison d'une (1) partie de produit pour 19 parties d'eau. Par exemple, mélanger 1 litre de produit avec 19 litres d'eau pour obtenir 20 litres de mélange à pulvériser. Procéder au mélange à l'extérieur ou dans un endroit ventilé.
RESTRICTIONS D'EMPLOI : Ce produit peut être utilisé pour repousser les bernaches du Canada des terrains de golf et des parcs municipaux. Ne pas l'appliquer sur les terrains résidentiels ni sur les zones récréatives des parcs. Ce produit doit être appliqué au moyen d'un équipement de pulvérisation approprié, tel qu'un pulvérisateur à pompe ou un pulvérisateur à jet porté. Ne pas appliquer lorsque le gazon est mouillé ou lorsqu'une pluie ou un gel sont prévus. Éviter d'exposer directement des abeilles domestiques à ce produit. Ne pas appliquer ce produit à proximité de ruches.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation. Pour usage terrestre; ne pas appliquer directement sur l'eau, à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface ni dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau en éliminant l'eau de lavage ou de rinçage de l'équipement. Porter des lunettes de sécurité et un respirateur avec filtre contre les poussières/brouillard (préfixe du numéro d'approbation MSHA/NIOSH : TC-21C) pendant la manipulation du produit.

ENTREPOSAGE : Conserver uniquement dans le contenant d'origine, dans un endroit sec inaccessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux domestiques. Conserver à l'écart des pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale qui pourraient causer une contamination croisée par les odeurs. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver au-dessus de 0 °C – craint le gel.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec un jet d'eau régulier pendant 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin ou un centre antipoison.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau et au savon. Consulter un médecin ou un centre antipoison.
EN CAS D'INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin ou un centre antipoison immédiatement.
EN CAS D'INGESTION : Faire boire 1 ou 2 verres d'eau au patient et le faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente, ni la faire vomir. Consulter un médecin ou un centre antipoison.

20070419 – Avigon 14.5 – 26452 - French Label – Notification of Address Change

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2) Se conformer aux directives provinciales concernant tout nettoyage additionnel du contenant avant de le jeter.
3) Rendre le contenant inutilisable.
4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction a la LOI SUR LES PRODUCT ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.